

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Line DUMORTIER, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Guïllain DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à Mme Jocelyne BRASSEUR (4)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Laurent BARGADA, Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (4)

DEL2026-18 Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Rapporteur : Monsieur Christian DEBLOIS

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO), a prescrit le 10 avril 2025, dans le cadre de la délibération n° DEL2025-29, l'élaboration de son PLUi valant PLH (PLUi-H). Les objectifs fixés à ce PLUi-H sont les suivants :

- En termes d'aménagement de territoire ;
 - Mener une politique de l'habitat permettant de répondre à l'évolution des besoins et aux enjeux de consommation d'espace, de vieillissement de la population et de desserrement des ménages ;
 - Assurer gestion économe de l'espace et des ressources, en se concentrant sur la revalorisation du bâti insalubre et les dents creuses au sein du tissu urbain ;
 - Préserver et valoriser le patrimoine bâti et végétal ;
 - Améliorer l'adéquation entre offre et demande en logements, pour répondre aux besoins de la population existante et future et faciliter le parcours résidentiel sur le territoire ;
 - Lutter contre le mal-logement et l'habitat indigne ;
 - Intégrer les objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et de la loi Climat et Résilience ;
 - Développer les services à la population ;
- En termes de transition énergétique et de développement durable ;
 - Faire de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise un territoire à énergie positive ;
 - Encourager l'économie circulaire à l'échelle du territoire ;
 - Faciliter la mobilité, en particulier la mobilité douce ;
 - Préserver la trame verte et bleue à l'échelle de la CCLO ;
 - Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau ;
 - Lutter contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols ;
- Favoriser le dynamisme économique et renforcer l'emploi sur le territoire ;
 - Assurer la capacité du territoire à répondre aux besoins d'emplois de sa population en diversifiant l'offre et en pérennisant l'existant ;
 - Faciliter la capacité d'implantation, de développement et d'évolution des entreprises et des commerces (quotidien ou hebdomadaires) ;
 - Diversifier les filières dans un contexte de transition écologique, en encourageant notamment l'économie circulaire ;
 - Soutenir activement le tourisme, par l'augmentation de l'offre d'hébergement touristique et le développement de l'évènementiel ;
 - Développer les services à la population.

Conformément aux dispositions des articles L. 103-2 à L. 103-6 du Code de l'Urbanisme, le PLUi-H des Lisières de l'Oise fait l'objet d'une concertation permanente associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées visées aux articles L. 132-7 et L. 132-8 du Code de l'urbanisme. Les modalités de la concertation mises en œuvre à ce jour ont été les suivantes :

- Un séminaire de lancement politique organisé le 4 avril 2025
- 20 rencontres avec les communes membres entre avril et mai 2025
- Une réunion de présentation du diagnostic territorial avec les Personnes Publiques Associées le 17 octobre 2025
- Deux séminaires de travail avec les représentants communaux sur les orientations du projet de territoire le 14 novembre et le 12 décembre 2025
- Un espace d'information dédié à la démarche SCoT-AEC et PLUi-H de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
- Une réunion de concertation publique le 15 janvier 2026
- La mise en place de panneaux d'exposition

A l'appui des éléments fournis au travers de ces modalités de la concertation, a été rédigé un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce PADD est composé d'une première partie « préambule » qui présente le projet dans son ensemble, sa finalité et ses principes, ainsi que de trois axes thématiques qui approfondissent la mise en stratégie du projet et précisent les objectifs de développement ainsi que les principes d'aménagement :

- Axe 1 : Garantir une ruralité vivante pour les habitants présents et futurs
 - 1- Affirmer un territoire de proximité et de solidarité
 - 2- Adapter et diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins futurs du territoire
 - 3- Encourager la transition vers des équipements et services adaptés et résilients
 - 4- Affirmer l'identité paysagère et patrimoniale du territoire, garants du cadre de vie

- Axe 2 : Renforcer l'attractivité économique du territoire en s'appuyant sur les complémentarités et le développement de l'offre
 - 1- Favoriser un tissu économique résilient et diversifié
 - 2- Miser sur les atouts économiques de la ruralité

- Axe 3 : Préserver le territoire et assurer les transitions
 - 1- Protéger et gérer durablement la ressource en eau sur le territoire
 - 2- Assurer la protection et la valorisation des sols et des milieux naturels
 - 3- Anticiper et adapter le territoire aux effets du changement climatique
 - 4- Développer des solutions sobres et décarbonées
 - 5- Atténuer les risques, nuisances et pollutions sur le territoire ainsi que l'exposition des populations

Monsieur le Président présente les Orientations du PADD listées précédemment au Conseil Communautaire. La parole est donnée aux membres du Conseil communautaire. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

- Nécessité de mentionner la forêt parmi les aspects paysagers de la Communauté de Communes
- Rappeler le rôle du pôle industriel de Vic-sur-Aisne (Intersnack, Roquette, ...) pour la transformation des productions agricoles du territoire
- Nécessité de travailler sur le renforcement de mobilités alternatives adaptées aux pratiques des habitants, avec les difficultés de mettre en œuvre des solutions de transports en commun
- Un coût de l'immobilier élevé, excluant les primo-accédants de l'achat sur les Lisières de l'Oise tout comme

les actifs employés sur le territoire

- Développer une ferme pédagogique, afin de renforcer le lien du territoire (notamment les jeunes) avec l'activité agricole
- Permettre l'installation de bornes de recharge électrique rapide en bordure de RN31.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-5 et L. 153-12,

Vu la délibération n° DEL2025-29 du 10 avril 2025 de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise prescrivant la révision du PLUi-H,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme,

Considérant les débats ayant déjà eu lieu au sein des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, et notamment Attichy, Autrêches, Berneuil-sur-Aisne, Bitry, Chelles, Couloisy, Courtieux, Cuise-la-Motte, Hautefontaine, Moulin-Sous-Touvent, Pierrefonds, Rethondes, Saint-Pierre-lès-Bitry, Tracy-le-Mont, Trosly-Breuil,

Considérant le PADD annexé à la présente délibération,

Après en avoir débattu,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Acté** le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.
- **Validé** le document du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	<p>34</p> <p>Mme Agnès BACHELART, Mme Line DUMORTIER, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR</p>
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 février 2026

Le Président



M. Franck SUPERBI